

Les sites
Natura 2000
sur le Massif
du Donon

Les sites
Natura 2000
sur le Massif
du Donon

Les sites
Natura 2000
sur le Massif
du Donon

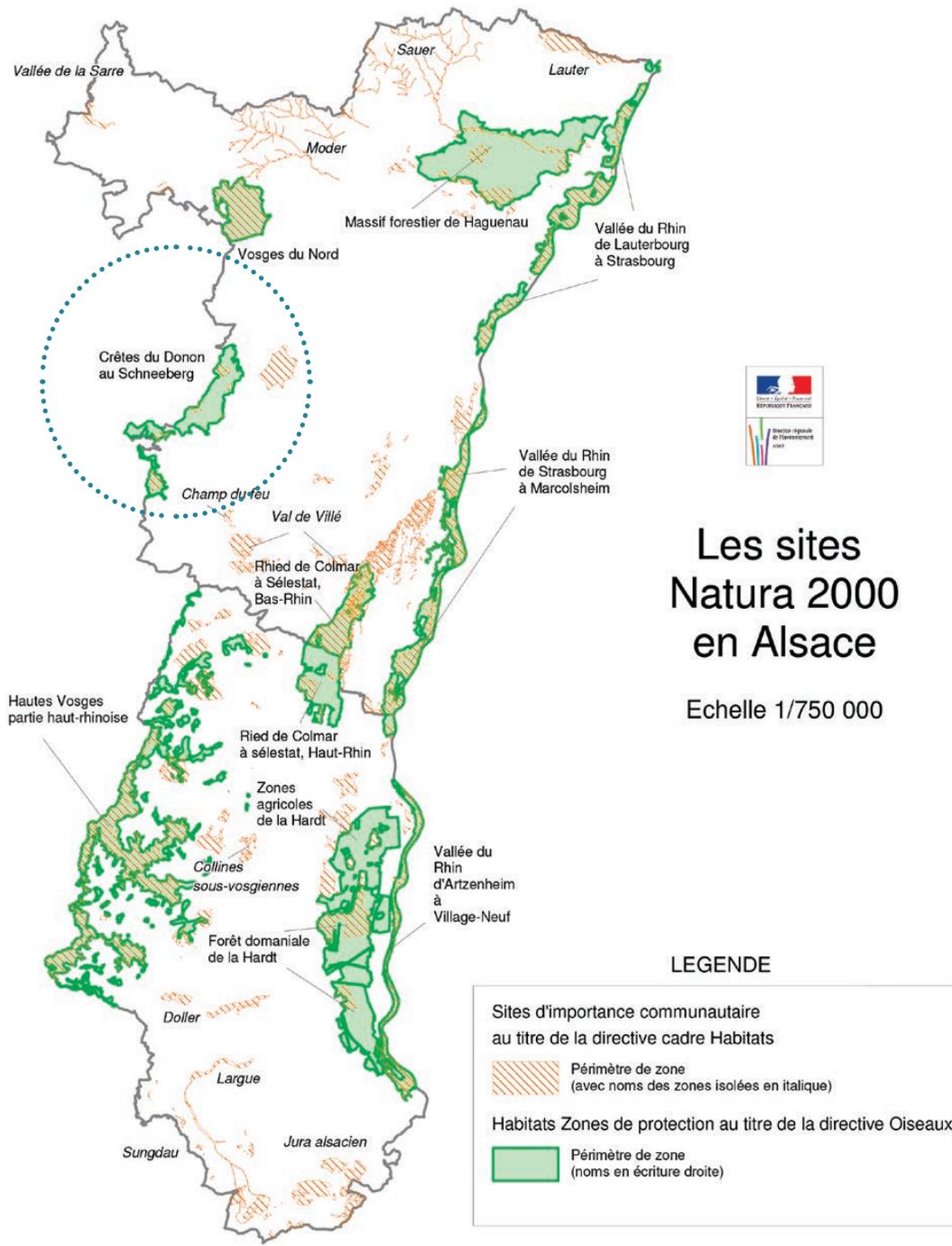
Comprendre le **Document d'objectifs**

ZPS N°FR4211814

«Crêtes du Donon-Schneeberg - Bas-Rhin»

ZSC N°FR4201801

«Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann»



- Introduction → P 3 à 5
 - Editos
 - Natura 2 000, c'est quoi ?
 - Fiches d'identité des sites (ZPS - ZSC)
- Présentation des sites → P 6 à 11
 - Crêtes et haut de versant
 - Versant lorrain du Donon
 - Bas de versant Vallée de la Bruche
 - Forêt de Westhoffen et abords
 - Synthèses visuelles
- Etat des lieux → P 12 à 19
 - La forêt et les habitats forestiers
 - La prairie et les habitats ouverts
 - La faune : espèces / classement ZPS / classement ZSC
 - La flore
 - Les activités humaines
- Incidences → P 20 à 21
 - La sylviculture
 - Les activités humaines
- Synthèse → P 22 à 25
 - Menaces et enjeux
 - Traductions visuelles
- Les outils de gestion → P 26 à 27
 - Charte et contrat
 - Objectifs de gestion durable
- Objectifs - Actions → P 28 à 35
 - Gestion durable en milieu forestier
 - Actions : agir pour la forêt
 - Gestion durable en milieu agricole
 - Actions : agir pour le milieu agricole
 - Gestion durable en milieux humide et aquatique
 - Actions : agir pour les milieux humides
 - Natura 2000 : ici et ailleurs...
 - Sensibiliser, participer, former : La Nature, c'est nous !
- Lexiques → P 36

> par **Daniel Acker**
Maire de Wangenbourg
Co-président du COPIL



> par **Jean-Louis Batt**
Maire de Lutzelhouse
Co-président du COPIL

L'inventaire des richesses naturelles de notre territoire a révélé la présence d'habitats et d'espèces à protéger dans le Massif du Donon et en particulier sur la zone qui concerne les communes de Wangenbourg-Engenthal et Lutzelhouse. Le projet de gestion fait suite à un diagnostic détaillé, réalisé en collaboration avec les groupes de travail constitués d'élus, de professionnels et d'usagers et qui a fait apparaître des divergences liées à des spécificités locales pour lesquelles un compromis a été trouvé. Les actions préconisées concernent le milieu agricole, les forêts et les milieux humides et seront accompagnées de diverses mesures de sensibilisation et d'information envers les publics : à nous maintenant de faire vivre ce plan d'actions, validé pour 6 ans, afin de conforter les particularités écologiques du territoire dont nous portons tous la responsabilité.

Rendez vous dans 6 ans pour en évaluer les effets !

Le document d'objectifs établi pour les sites classés Natura 2000 sur notre territoire concerne deux sites sensibles dans le Massif du Donon dont l'intérêt a été mis en évidence lors du diagnostic préalable. L'un des objectifs est de préserver des populations d'oiseaux dont le plus emblématique est le Grand Tétrás, particulièrement menacé.

Si la valeur d'un écosystème ne se mesure pas en termes monétaires, cette protection a un coût qu'il faut mettre en perspective avec la richesse que représente un environnement de qualité. C'est dans cette perspective que se placent les collectivités locales avec le comité de pilotage pour mettre en place les mesures nécessaires en soutien à la démarche Natura 2000 : ce document de synthèse est destiné aux habitants, agriculteurs, forestiers afin de sensibiliser et d'informer chacun sur les enjeux d'une bonne gestion des richesses naturelles du territoire.

3

Natura 2000, c'est quoi ?

Natura 2000 préserve la diversité du monde vivant !

Natura 2000 est un programme européen de conservation de la biodiversité et de sauvegarde des habitats naturels qui s'appuie sur un réseau d'espaces retenus pour leur richesse particulière et représentatifs de cette diversité.

L'objectif est d'agir contre la disparition des espèces animales et végétales ou des milieux naturels menacés essentiellement par l'évolution et l'intensification des activités humaines.

Les zones à protéger sont proposées par les Etats au niveau national et validées par la Commission Européenne : l'ambition est de protéger ainsi un cinquième du territoire en Europe.

Natura 2000 l'Europe s'engage pour l'écologie !

L'ensemble des sites préservés constitue le réseau Natura 2000 aux niveaux national et européen et représente deux types d'espaces :

- **Les espaces essentiels à la survie d'oiseaux rares et menacés :** la protection concerne les zones de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migration des oiseaux. Cette protection couvre des espaces dans toute l'Union Européenne.

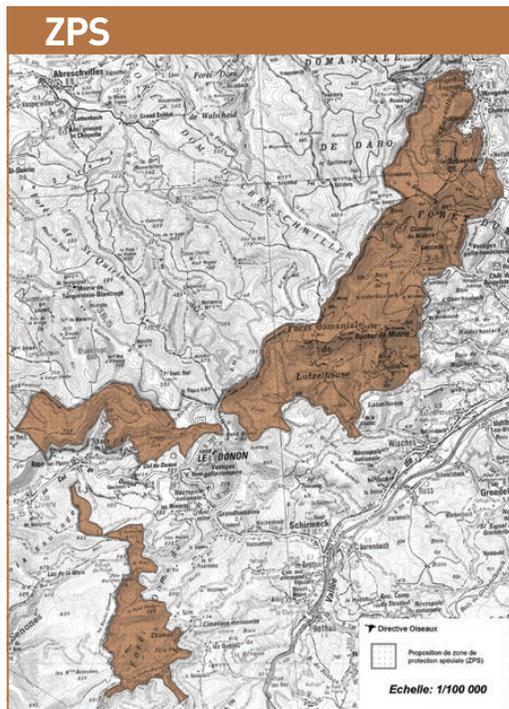
(ZPS directive «oiseaux» 79/409/CEE – 1979).

- **Les espaces destinés à protéger et à gérer des milieux naturels, des plantes ou des espèces animales rares ou vulnérables.**

(ZSC directive «habitats-faune-flore» 92/43/CEE – 1992)

Deux types de sites !

4



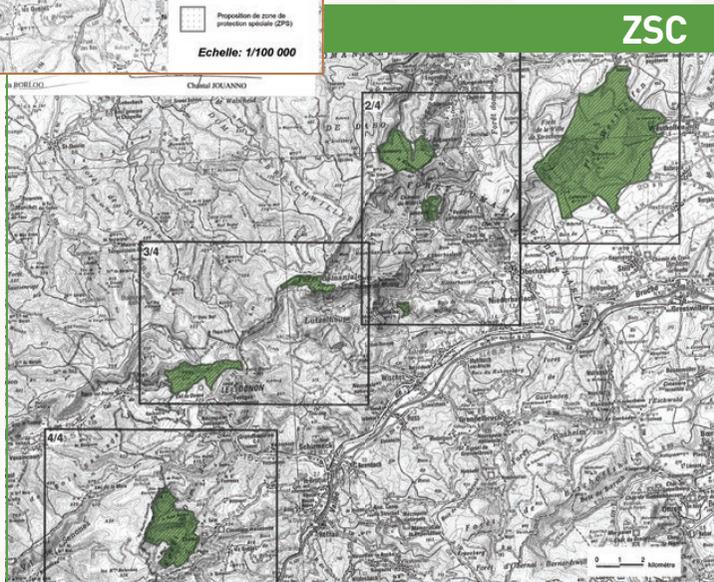
■ Site 1 → ZPS

Zone de protection spéciale

Crêtes du Donon-Schneeberg, Bas-Rhin

6 810 ha de forêts de moyenne montagne sur le versant alsacien des Vosges moyennes entre le col de Saâles et le col de Saverne. L'espèce qui guide l'intérêt est le Grand Tétras et les actions préconisées devraient en favoriser le retour mais aussi être bénéfiques à 8 autres espèces : Faucon pèlerin, Gélinotte des bois, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Pic cendré, Pic mar, Faucon pèlerin, Bondrée apivore, Pie-grièche écorcheur.

La gestion de l'espace relève intégralement de la sylviculture dans des forêts domaniales et communales. Les activités de chasse, randonnée pédestre ou sport de nature sont présentes sur ce site.



■ Site 2 → ZSC

Zone spéciale de conservation

Massif du Donon, du Schneeberg et du Grossmann.

3 150 ha d'entités disjointes de tailles variables souvent insérées dans le périmètre ZPS. Ces espaces couvrent les forêts sommitales sur le versant des Vosges moyennes sauf pour le secteur de Westhoffen qui correspond aux collines sous-vosgiennes.

Les espèces qui guident l'intérêt du site sont soit des mammifères comme le Lynx, le Grand Murin et le Petit Rhinolophe (chauves-souris), un poisson : le Chabot, un insecte : le Lucane cerf-volant et une plante : le Dicrane vert. Les 26 habitats qui justifient la ZSC Massif du Donon sont principalement les chênaies pédonculées, les hêtraies et les pelouses sèches semi-naturelles.

La gestion de l'espace relève à 90% de la sylviculture, l'agriculture en exploite 10%, essentiellement dans le secteur de Westhoffen.

Les deux sites concernés par le **Document d'objectifs** font partie intégrante d'un des plus vaste ensemble forestier du Nord-Est de la France. Les sites couvrent le versant alsacien des Vosges moyennes entre le col de Saâles et le col de Saverne, sauf pour le vallon de La Plaine qui se situe versant lorrain.

Le Massif où ont été délimités les zones Natura 2000 du Donon s'élèvent de 350 à 1000 m d'altitude. Les quatre secteurs ou sous-unités naturelles sont définis à partir de critères topographiques, climatiques, géologiques et biologiques :

- les crêtes vosgiennes et le haut de versant : Chatte pendue, Le Noll, Schneeberg et Grossmann, ...
- le vallon lorrain au sud-ouest du Donon : haute vallée de la Plaine (affluent de la Meurthe)
- le bas de versant de la Vallée de la Bruche avec ses vallons et promontoires : Vallon du Nideck
- la forêt de Westhoffen et ses abords.

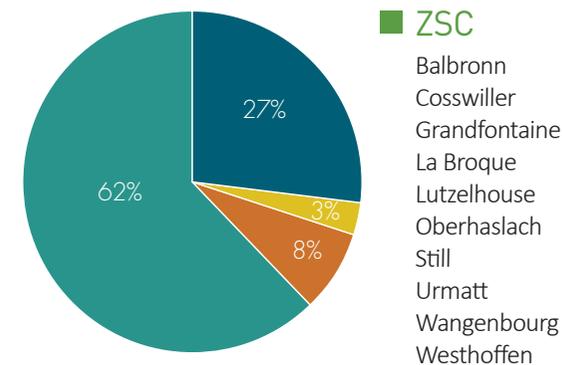
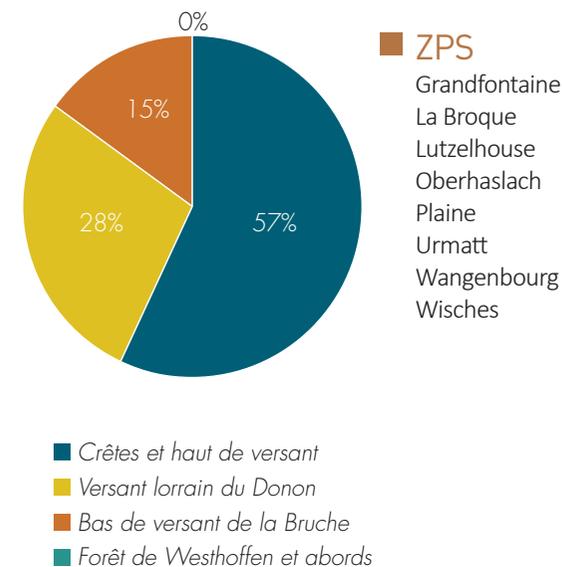
En dehors du secteur de Westhoffen au relief doux, les autres secteurs sont constitués de vallons encaissés avec de fortes pentes.

Du point de vue géologique, ce sont les grès très acides à acides qui prédominent ainsi que les roches volcaniques autour du Nideck. Les sols sont généralement des sols forestiers, sauf à l'est de la ZSC à Westhoffen, Cosswiller et Ballbronn.

Le climat du secteur est semi-continentale avec un caractère atlantique plus marqué sur les sommets. L'altitude influe sur les températures, les conditions climatiques ne sont pas uniformes dans les entités de la ZPS et de la ZSC : à l'échelle des vallons, des cuvettes et des versants on trouve des microclimats qui conditionnent le développement des espèces et de peuplements spécifiques et forment des écosystèmes particuliers.

Sources, ruisseaux et torrents constituent un réseau hydrographique assez dense et essentiel pour les d'habitats et les espèces dans les deux zones Natura 2000. La ZPS totalise 42 km de cours d'eau, la ZSC en compte 16 km. (Données mesurées par SIG).

Les trois activités les plus prégnantes dans la ZPS et la ZSC sont la sylviculture, un peu d'agriculture et les activités de loisirs.



Crêtes et haut de versant

Altitude	Superficie*	Habitats naturels à semi-naturels
500 à 1 000 m Étages sub-montagnards supérieurs orientés vers l'Est - Grès vosgien dominant / Climat rude et arrosé	ZPS : 3 876,00 ha ZSC : 850,20 ha <i>*(calcul de surface par logiciel cartographique)</i>	Suintements plus ou moins tourbeux et acides / sources et rivières / tourbières et étangs / tourbières acides soligènes dans cirques glaciers (La Maxe) ou de vallons (Schneeberg) / bancs de rochers gréseux (La Maxe) / pierriers de gros bloc de grès / aulnaies de suintements, bétulaies et pessières tourbeuses, aulnaies-frênaies/hêtraies-sapinières, sapinières acidiphiles à neutrophiles.



6

Les caractéristiques géologiques : Le secteur présente des vallons encaissés et de fortes pentes avec une prédominance du grès vosgien disposé en blocs tabulaires sur les sommets. Les formations superficielles sont dominées par les éboulis dont le type de roches, la taille des agrégats, la stabilité et l'orientation conditionnent les peuplements de végétaux. Les sols acides à texture minérale sableuse sont les plus étendus dans la zone ZPS.

Les facteurs climatiques : Le climat du secteur est semi-continentale, mêlant les influences océaniques et continentales avec des précipitations régulières, des vents d'Ouest dominants, des hivers rudes et des étés chauds à orages fréquents. Le nombre moyen de jours de gelée varie entre 70 et 106 et les précipitations varient de 1 200 à 1 607 mm/an.

Le réseau hydrographique : le réseau est principalement orienté à l'Est et alimente les bassins de la Bruche et de la Mossig. Les tourbières et autres zones humides assurent des fonctions de rétention ou de soutien à l'étiage. Les cours d'eau en tête de bassins, petits ruisselets et torrents, ont de bonnes qualités physiques.

Les facteurs anthropiques : les activités les plus importantes sont la sylviculture qui a fortement modifié les habitats naturels et les plantations. Les réseaux de chemins forestiers sont également utilisés par les promeneurs, chasseurs et sportifs.

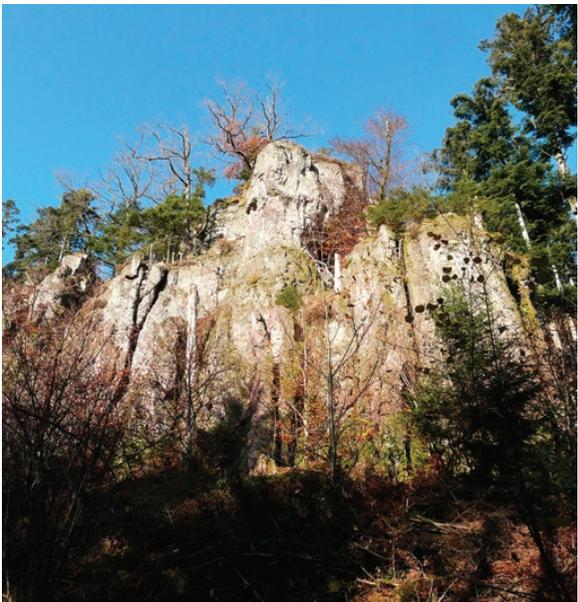


→ Présentation



Versant lorrain du Donon

Altitude	Superficie*	Habitats naturels à semi-naturels
500 à 770 m Étages sub-montagnard à montagnard moyen, ouverts vers le Sud-Ouest	ZPS : 1027,50 ha ZSC : 240,50 ha <i>*(calcul de surface par logiciel cartographique)</i>	Sources, ruisseaux et rivières / petits étangs / aulnaies-frênaies / pierriers, rochers (Chaude-roches) / érablaies sur blocs / bétulaies / hêtraies-sapinières, sapinières acidiphiles à neutrophiles.



Les caractéristiques géologiques : sur le versant lorrain du Donon, la géologie est partagée entre le grès vosgien et des roches du Permien. Dans le vallon de la Plaine et dans la partie basse du versant de la Bruche, les éboulis qui flanquent les versants sont variés. Ces éboulis sont moins grossiers et généralement plus riches en minéraux que ceux des Hautes-Vosges gréseuses.

Les facteurs climatiques : les conditions climatiques sont rudes et en raison de son orientation Sud-Ouest ouverte aux influences océaniques, la zone est particulièrement arrosée.

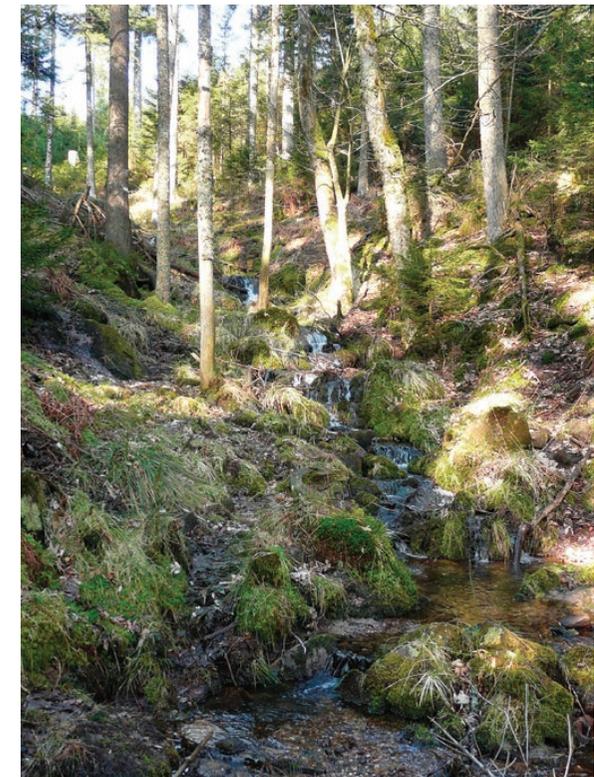
Le réseau hydrographique : Ce vallon se situe en tête de bassin de La Plaine. On y trouve différents « chevelus » d'une longueur supérieure à 8 kms et qui s'écoulent vers l'Ouest pour alimenter la Meurthe.

Les facteurs anthropiques : Ce secteur est marqué principalement par l'activité forestière. La sylviculture a fortement modifié les habitats naturels en favorisant la régénération naturelle par rapport aux plantations séculaires.



Bas de versant Vallée de la Bruche

Altitude	Superficie*	Habitats naturels à semi-naturels
350 à 500 m Étage collinéen exposé Sud-Est	ZPS : 1908,50 ha ZSC : 90,80 ha <i>* calcul de surface par logiciel cartographique</i>	Sources, ruisseaux et rivières / bancs de rochers, éperons (Vallon du Nideck) / pierriers de rochers variés, basiques et acides / érablaies sur blocs / aulnaies-frênaies / chênaies acidiphiles / hêtraies – sapinières, sapinières acidiphiles à neutrophiles.



Les caractéristiques géologiques : La zone se caractérise par ses vallons et promontoires formés de roches cristallines variées, acides ou basiques. Des éperons rocheux émergent et les pentes sont flanquées d'éboulis riches en minéraux.

Les facteurs climatiques : L'altitude faible et l'orientation Sud-Est déterminent un climat de piémont avec des microclimats particuliers qui conditionnent les espèces et peuplements. Les vallons présentent des conditions particulières selon leur exposition, ombragée ou ensoleillée.

Le réseau hydrographique : On y trouve un réseau hydrographique relativement dense. En partie amont, les sources et ruisseaux jouent un rôle important en terme d'habitats et pour les espèces dans les deux sites Natura 2000.

Les facteurs anthropiques : Ce secteur est le reflet de la partie amont : on y retrouve une activité forestière dominante, où les pratiques sylvicoles dominent. L'agriculture est désormais quasiment absente, là où autrefois, on trouvait quelques prairies.

→ Présentation



Forêt de Westhoffen et abords

Altitude	Superficie*	Habitats naturels à semi-naturels
220 à 500 m Étage colinnéen globalement orienté vers le Sud-Est	ZSC : 1 965,50 ha <i>* calcul de surface par logiciel cartographique</i>	Sources acides à carbonatées, ruisseaux / mares, petits étangs / aulnaies-frênaies (ripisylve) / pelouses, prés pâturés et de fauche / hêtraies acidiphiles à calcicoles, hêtraies-chênaies acidiphiles à neutrophiles, chênaies-charmaies.

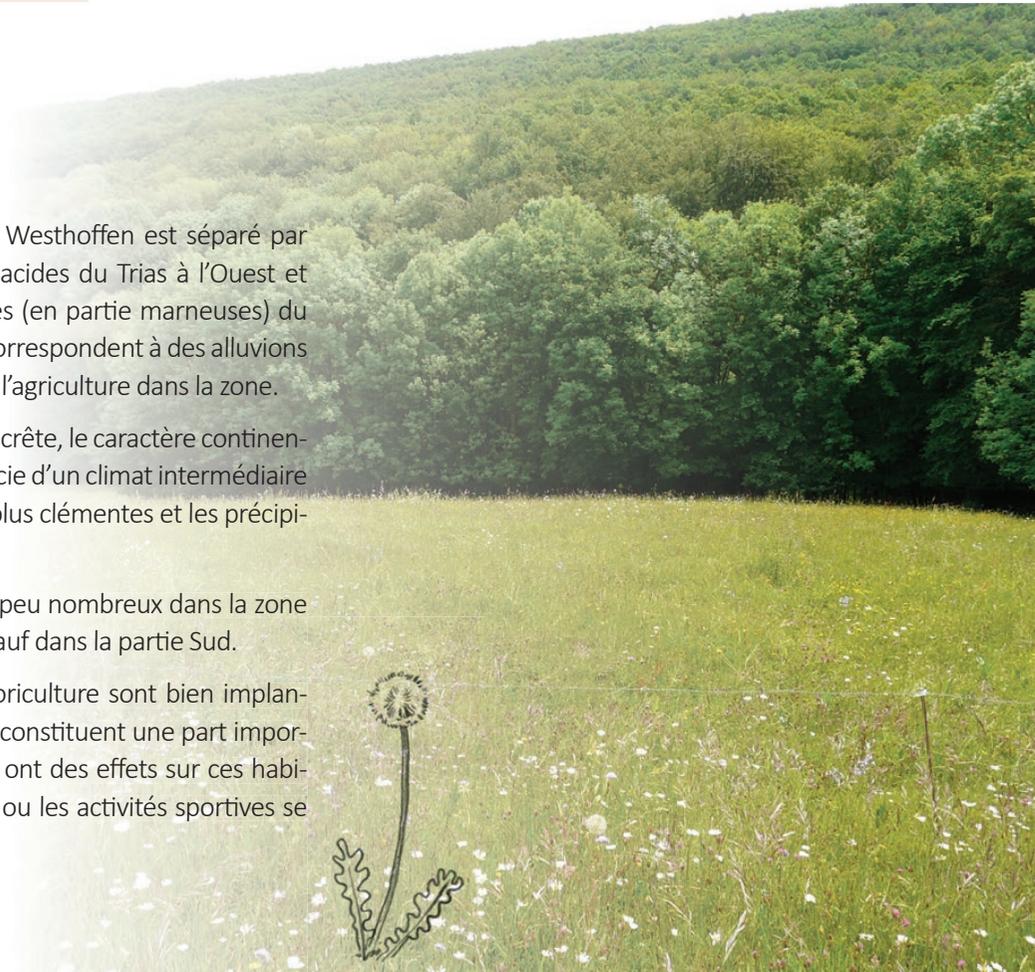


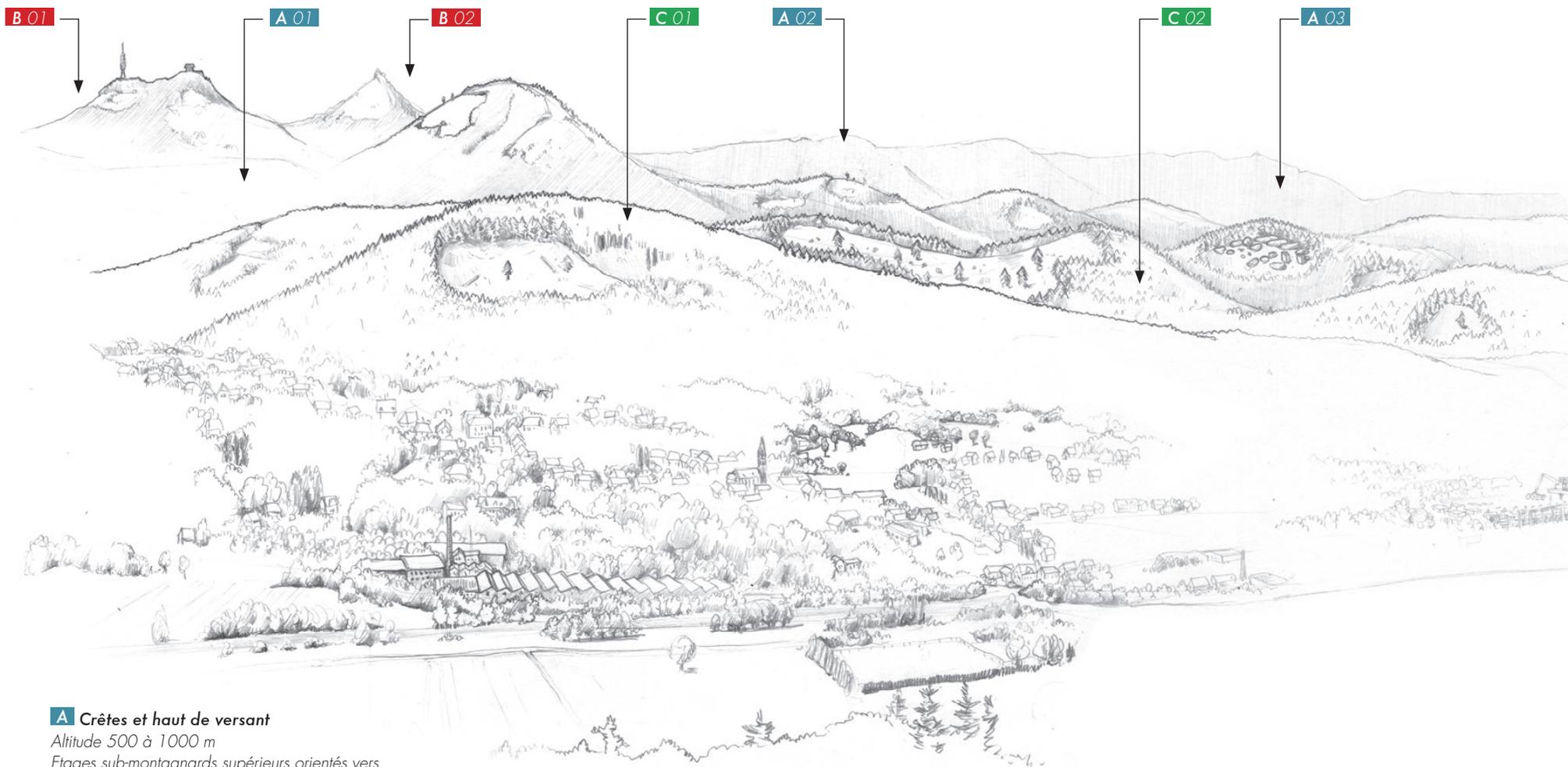
Les caractéristiques géologiques : le secteur de Westhoffen est séparé par la faille vosgienne d'axe Nord-Sud avec des grès acides du Trias à l'Ouest et des grès intermédiaires et des roches carbonatées (en partie marneuses) du Muschelkalk à l'Est. Les formations superficielles correspondent à des alluvions et des limons. Ces sols expliquent l'importance de l'agriculture dans la zone.

Les facteurs climatiques : En plaine et à l'abri de la crête, le caractère continental est plus marqué que sur le relief. La zone bénéficie d'un climat intermédiaire entre montagne et plaine, les températures sont plus clémentes et les précipitations plus mesurées.

Le réseau hydrographique : Les cours d'eau sont peu nombreux dans la zone de Westhoffen, les eaux superficielles sont rares sauf dans la partie Sud.

Les facteurs anthropiques : L'agriculture et l'arboriculture sont bien implantées dans la zone de Westhoffen, les prés-vergers constituent une part importante des milieux ouverts. Les pratiques agricoles ont des effets sur ces habitats semi-naturels. Les activités comme la chasse ou les activités sportives se concentrent en forêt.





10

A Crêtes et haut de versant

Altitude 500 à 1000 m

Etages sub-montagnards supérieurs orientés vers l'Est – Grès vosgien dominant

Superficie : ZPS : 3 876 ha - ZSC : 850,20 ha

A01 : Habitats naturels / semi-naturels

Suintements plus ou moins tourbeux et acides.

Sources et rivières

Gouilles (tourbières) et étangs

Tourbières acides soligènes dans des cirques glaciaires (La Maxe) ou des vallons (Schneeberg).

Bancs de rochers gréseux (La Maxe)

A02 : Bancs de rochers gréseux (La Maxe)

Pierriers de gros blocs de grès.

A03 : Aulnaies de suintement, Bétulaies et Pesières tourbeuses, Aulnaies-Frênaies, Bétulaies

B Versant lorrain du Donon

Altitude 500 à 770 m

Etages sub-montagnard à montagnard moyen, ouverts vers le Sud-Ouest

Superficie : ZPS : 1 027,50 ha - ZSC : 240,50 ha

B01 :

Sources, rivières

Petits étangs

Aulnaies-Frênaies

Pierriers, rochers (Chaudes-roches)

B02 :

Erablaies sur blocs

Bétulaies

C Bas de versant Vallée de la Bruche

Altitude 350 à 500 m

Etage collinéen exposé Sud-Est.

Superficie : ZPS : 1 908,50 ha - ZSC : 90,80 ha

C01 :

Sources, ruisseaux et rivières

Bancs de rochers, éperons (vallon du Nideck)

Pierriers de roches variées, basiques et acides

C02 :

Erablaies sur blocs

Aulnaies-Frênaies

Chênaies acidiphiles

Habitats communs aux trois sous-unités naturelles :

Hêtraies, Hêtraies-Sapinières,

Sapinières acidiphiles

à neutrophiles



D Forêt de Westhoffen et abords

Altitude 220 à 500 m

Etage collinéen globalement orienté vers le Sud-Est

Superficie : ZSC : 1 965,50 ha

D01 :

Sources acides à carbonatées, ruisseaux.

Mares, petits étangs

D02 :

Hêtraies acidiphiles à calcicoles, Hêtraies-Chênaies
acidiclinales à neutrophiles, Chênaies-charmaies

D03 :

Aulnaies-Frênaies (ripsylve)

D04 :

Pelouses, prés de fauche et pâtures calcicoles

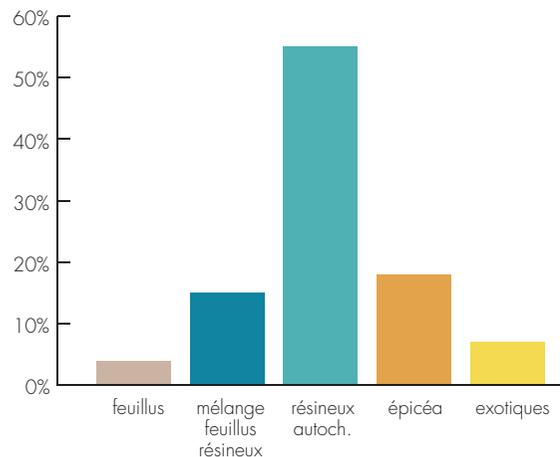
La forêt et les habitats forestiers

■ Une grande variété de hêtraies se développe dans la ZPS et ZSC, allant des hêtraies acidiphiles sur sols acides aux hêtraies carbonatées. Elles sont toutes d'intérêt communautaire.

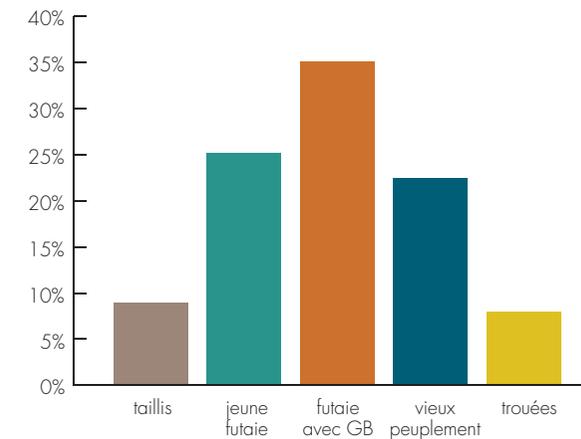
Les caractéristiques des peuplements forestiers des deux zones ZPS et ZSC appellent les remarques suivantes :

- **Les essences locales** (sapin, pin sylvestre et hêtre sur massif forestier du Donon et chêne et hêtre sur massif forestier de Westhoffen), bien adaptées, sont majoritaires, 74%.
- **Les parcelles de feuillus** dominants ou co-dominants représentent moins de 20% et traduisent la priorité donnée aux résineux dans les forêts gérées.
- **Les essences exotiques** (douglas) représentent 8%.
- **L'épicéa** (18%) tient une place particulière : non autochtone sur ces milieux mais non exotique vu l'ancienneté de son introduction, cette essence est particulièrement sensible aux attaques climatiques et biotiques.
- **Des gros bois** sont recensés sur la plupart des espaces et témoignent d'un bon niveau de maturité sur l'ensemble de la zone.
- **Les parcelles rajeunies** restent minoritaires (8%), malgré les effets de la tempête de 1999 et de la sécheresse de 2003.

■ Répartition des essences et du gros bois dans la ZPS

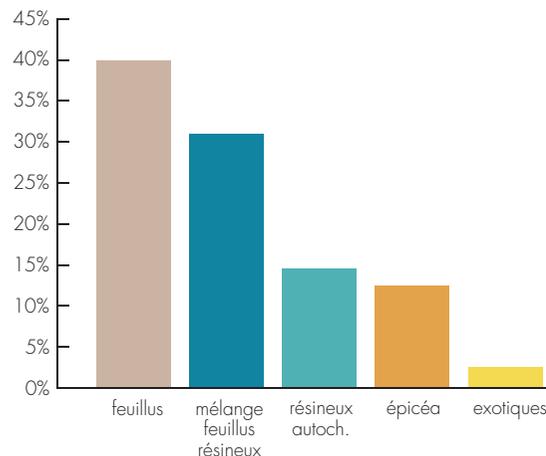


Répartition des essences et du gros bois dans la ZPS

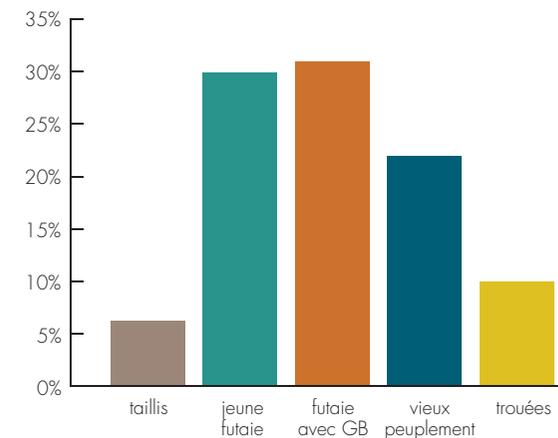


Répartition selon l'abondance en Gros Bois

■ Répartition des essences et du gros bois dans la ZSC



Répartition des essences et du gros bois dans la ZPS



Répartition selon l'abondance en Gros Bois

→ Etat des lieux

■ Le peuplement forestier

Les peuplements de la zone ZPS ont été déterminés par le modèle économique forestier : forte présence des conifères, importance des essences exotiques (Douglas) et production de bois calibrés.

Les peuplements de la zone ZSC ont un profil différent du fait de l'importance des feuillus (chênes, hêtres) de la forêt de Westhoffen.

L'ensemble des forêts est aménagé et géré de longue date en régime de futaie. Les coupes et plantations d'essences autochtones et exotiques ont été importantes après 1950, ce qui explique l'état actuel des habitats forestiers.

La naturalité de forêts est globalement faible, excepté dans les secteurs de forte pente, sous les crêtes par exemple, ou il existe des sites protégés de longue date. La fonctionnalité biologique des forêts doit être améliorée pour converger vers un habitat favorable au Grand Tétrás (ZPS), améliorer la qualité des habitats d'intérêt communautaire (ZSC) et obtenir une meilleure stabilité écologique des peuplements forestiers.

■ Synthèse des habitats forestiers

Type	Corine (2) / DH (3)	ZSC	ZPS
Hêtraies, hêtraies-sapinières			
Hêtraie acidiphile	41.11 / 9110	Assez fréquent	Assez fréquent
Hêtraie-sapinière acidiphile	41.112 / 9110	Assez fréquent	Assez fréquent
Hêtraie-chênaie	41.11 ou 41.13 / 9110, 9130	Assez fréquent (Westhoffen)	
Peuplements sur éboulis et blocs			
Erablaie-tillaie en exposition chaude	41.41 / 9180*	Assez rare	Assez rare
Peuplements de chênes			
Chênaie acidiphile	41.571	Assez rare	Assez rare
Peuplements de conifères			
Sapinière-hêtraie à grande féтуque	42.1323	Assez rare	Assez rare
Forêts humides			
Aulnaie-frênaie	44.3 / 91E0*	Assez rare	Assez rare
Peuplements pionniers			
Clairière à couvert arbustif	31.872	Assez fréquent	Assez fréquent
Coudraie	31.8C	Assez fréquent	Assez fréquent
Plantations			
Plantations de sapin	83.31	Assez fréquent	Assez fréquent
Plantations d'épicéa	83.311	Fréquent	Fréquent
Plantations de Douglas	83.311	Assez fréquent	Assez fréquent

→ En chiffres

Les forêts de la zone **ZPS** = 6 810 ha

Forêt domaniale : 4 591 ha / 67%

Forêt communale : 2 018 ha / 30%

Forêt EPCI : 88 ha / 1%

Autres : 113 ha / 2%

Les forêts de la zone **ZSC** = 3 148 ha

Forêt domaniale : 1 157 ha / 37%

Forêt communale : 1 057 ha / 34%

Forêt EPCI : 84 ha / 3%

Autres forêts publiques : 364 ha / 11%

Forêts privées/agriculture : 482 ha / 15%



13



(2) Code Corine d'après ENGREF (1997)

(3) D'après EUROPEAN COMMISSION DG ENVIRONNEMENT (1999)

* Habitat prioritaire (Directive Habitats, 1992)

La prairie et les habitats ouverts

Cela concerne essentiellement le secteur de « lisières » de la zone ZSC du massif forestier de Westhoffen qui représente environ 250 ha. Il s'agit principalement de prés de fauche, de vergers, de cultures auxquels sont associés des ourlets, des formations d'herbacées sur sols humides, des habitats d'eaux superficielles.

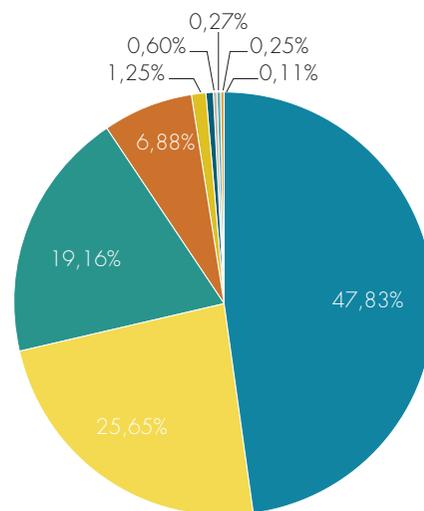
Les prairies permanentes constituent l'habitat dominant, de surcroît souvent d'intérêt communautaire (alliances de l'Arrhenatherion elatioris et du Mesobromion erecti). Les autres habitats terrestres d'intérêt sont des ourlets mi-secs à humides, des formations herbacées humides, des friches et des végétations d'annuelles.

Les habitats aquatiques sont développés dans les rares cours d'eau, essentiellement des sources et des fossés.



■ Répartition des grands types d'habitats ouverts de la ZSC

- Vergers haute-tige
- Prairies permanentes et pelouses (fauchées et/ou pâturées)
- Cultures, prés semés, vigne
- Vergers basse-tige
- Habitats anthropiques (routes, chemins, remblais, dépôts, gazon)
- Habitats d'herbacées sur sols humides
- Eaux courantes végétalisées ou non
- Habitats particuliers (pierres, végétation ségétale, lande)
- Ourlets mésophiles



■ Répartition de la qualité des habitats dans les vergers de la ZSC

Qualité	Surface (ha)	Part en %	
Qualité excellente	0,093	0,08%	12 ha / 10%
Qualité bonne	11,63	9,81%	
Qualité moyenne	52,99	44,68%	54 ha / 45%
Qualité faible	35,85	30,23%	
Qualité très faible	18,04	15,21%	
TOTAL	118,61 ha	100,00 %	

(Source : analyse statistique à partir de la cartographie de la végétation des vergers de la ZSC. CLIMAX 2011.)

La majorité des parcelles de verger est jugée en état proche de la moyenne. On trouve très peu de vergers de très bonne qualité mais près de 10% sont en état jugé « bon ».

→ Etat des lieux

La faune

■ Espèces ayant justifié le classement ZPS

Le Grand Tétrás : sa présente nécessite de vastes massifs forestiers clairs composés de hêtres, de bouleaux, de noisetiers, de pins et de sapins blancs associés à un fort développement de plantes à fruits pour sa nourriture et avec un minimum de 35% de gros bois et de 15% de très gros bois. La bonne qualité de l'habitat favorable au grand tétras (espèce parapluie) implique aussi des zones de quiétude : l'évolution connue dans la ZPS indique une aire de présence estimée à 2 898 ha en 1989 (16 à 18 coqs) pour 297 ha en 2005 (1 ou 2 coqs) soit une chute de plus de 90% correspondant à une diminution équivalente du nombre d'oiseaux. Les causes principales de déclin sont liées aux changements des pratiques sylvicoles orientées vers la productivité, à la fréquentation intense des massifs par divers publics et par une surdensité des ongulés engendrant des dérangements et prédatons lourdes.

La Gélinotte des bois occupe des forêts mélangées de conifères et de feuillus, riche en sous bois et en sous bois arbustifs. Ses exigences en termes d'habitats sont proches de celles du grand tétras. Les effectifs actuels sont en régression, surtout à basse altitude.

Le Pic cendré, le Pic noir et le Pic mar : les trois espèces sont très liées à la forêt et leur présence varie selon l'altitude. Les pics jouent un rôle particulier en tant que cavicoles primaires : les cavités sont utilisées par d'autres espèces d'intérêt communautaire comme la chouette de Tengmalm ou la Barbastelle d'Europe. Comme le grand tétras, ces pics ont besoin d'arbres âgés pour survivre.

La Pie-grièche écorcheur occupe des espaces agricoles avec des bosquets ou des haies : cette espèce est la seule qui n'est pas typique des forêts dans la ZPS crêtes du Donon-Schneeberg.

Le Faucon pèlerin : dans la ZPS, le faucon pèlerin niche sur des promontoires rocheux ; peu exigeant en termes d'habitat, le faucon est toutefois perturbé par les dérangements liés aux sports de plein air qui peuvent conduire à l'abandon des sites de reproduction.





La faune

■ Espèces ayant justifié le classement ZSC

Le Lynx d'Europe est le seul mammifère qui justifie le classement en ZSC : son domaine vital s'étend sur le secteur du Donon : on compte environ 35 données dans la Vallée de la Bruche (2010-2011). L'espèce a été réintroduite de 1983 à 1993 à partir d'individus sauvages venant des Carpates. Sa proie principale est le chevreuil mais malgré les conditions favorables, la dynamique de population reste faible.

Le chat sauvage (et le blaireau européen) fréquentent le secteur de Westhoffen, ce qui traduit une bonne fonctionnalité du milieu agricole où alternent espaces ouverts et bosquets.

Les chiroptères (chauves-souris) : 19 espèces ont été inventoriées sur la ZSC, cette grande richesse s'explique par l'omniprésence du milieu forestier.

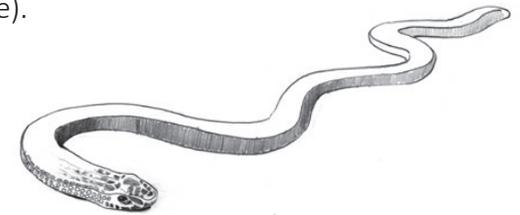


Le Chabot est la seule espèce de poissons justifiant le classement ZSC. Sa présence atteste la bonne qualité de l'eau des rivières et ruisseaux.

Les amphibiens et reptiles recensés ne figurent pas dans les espèces de la Directive Habitats de Natura 2000 mais leur présence (lézards, grenouilles, crapauds et salamandres, ...) conforte l'intérêt de la ZSC.

Le Lucane cerf-volant est la seule espèce d'insecte qui justifie le classement ZSC.

D'autres insectes d'intérêt communautaire ont été signalés : l'Agrion de Mercure (libellule), l'Écaille chinée (lépidoptère), la Pique-prune (coléoptère).



→ Etat des lieux

La flore

La sélection des plantes remarquables concerne toute espèce inscrite dans les 6 catégories de classement.

Les plantes d'intérêt communautaire (directive Habitats) recensées dans la ZSC sont :

- *Dicranum viride*, une mousse corticole qui se développe en forêt principalement à la base des troncs présente à Still et à Westhoffen.
- *Trichomanes speciosum* Willd, une fougère saxicole qui se développe en zone humide, présente dans le vallon du Nideck.

Les plantes remarquables observées dans 45 stations localisées dans la ZSC et plus rarement dans la ZPS, correspondent à trois catégories de végétaux :

- les plantes tourbeuses
- les plantes de rochers et talus acides
- les plantes des éboulis et rochers peu acides.



■ Plantes remarquables recensées lors de l'élaboration du DOCOB 2010-2013

Nom scientifique	Nom français	Statuts
<i>Actaea spicata</i> L.	Actée en épi	LR Alsace (R), det. ZNIEFF Alsace
<i>Amelanchier ovalis</i> Medik.	Amélanancier	det. ZNIEFF Alsace
<i>Andromeda polyfolia</i> L.	Andromède	PF, det. znieff Alsace
<i>Cynoglossum germanicum</i> Jacq.	Cynoglosse d'Allemagne	Det. ZNIEFF Alsace
<i>Drosera rotundifolia</i> L.	Droséra à feuilles rondes	PF, LRF, LR Alsace, det. ZNIEFF Alsace
<i>Eriophorum vaginatum</i> L.	Linaigrette vaginée	LR Alsace, det. ZNIEFF Alsace
<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre	det. ZNIEFF Alsace
<i>Huperzia selago</i> (L.) Bernh. ex Schrank & Mart.	Lycopode sabbine	PA, det. ZNIEFF Alsace
<i>Leucjum vernalis</i> L.	Nivéole printanière	LR Alsace, det. ZNIEFF Alsace
<i>Lycopodium annotinum</i> L.	Lycopode à rameaux annuels	LR Alsace, det. ZNIEFF Alsace
<i>Lycopodium clavatum</i> L.	Lycopode officinal	det. ZNIEFF Alsace
<i>Neotinea ustulata</i> (L.) R.M. Bateman, Pridgeon et M.W. Chase	Orchis brûlé	det. ZNIEFF Alsace
<i>Osmunda regalis</i> Gaudin	Osmonde royale	PA, LR Alsace, det. ZNIEFF Alsace
<i>Polystichum setiferum</i> (Forsk) Woynar	Polystic à dents sétacées	PA, LR Alsace, det. ZNIEFF Alsace
<i>Sorbus domestica</i> L.	Cormier	LR Alsace, det. ZNIEFF Alsace
<i>Taxus baccata</i> L.	If	LR Alsace, det. ZNIEFF Alsace
<i>Teucrium chamaedrys</i> L.	Germandrée petit chêne	Det. ZNIEFF Alsace
<i>Vaccinium oxycoccos</i> L.	Canneberge	LRF, LR Alsace, det. ZNIEFF Alsace





Les activités humaines

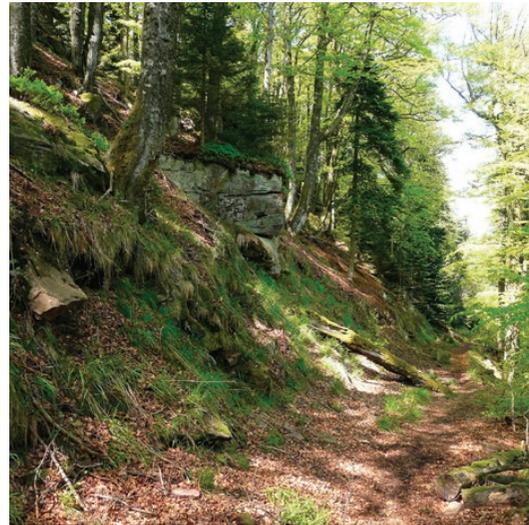
Même si les activités humaines ont un impact sur les territoires classés Natura 2000, il n'existe aucune agglomération sur les sites, à part quelques maisons forestières en clairière.

Le site est situé sur les territoires des SCOT Bruche et Saverne, les parcelles sont classées en zones N forestières pour le site ZPS et zones A/N agricoles et forestières pour le site ZSC.

- **L'activité sylvicole** qui s'exerce sur la totalité de la ZPS et à près de 90% sur la ZSC, a conduit à une régression de la biodiversité des forêts, en particulier pour ce qui concerne les espèces sensibles et exigeantes. Les habitats naturels ont été perturbés par les plantations d'épicéa qui concurrencent fortement le sapin, qui lui-même souffre de la surconsommation par les grands herbivores. L'évolution de la sylviculture tend vers une intensification des pratiques en abaissant l'âge d'exploitation des arbres et en développant la filière bois-énergie.
- **L'agriculture** est concentrée sur le secteur de Westhoffen (ZSC) et presque inexistante dans la ZPS. Des pratiques néfastes sont observées dans les vergers : elles réduisent la diversité floristique sur les prés de fauche qui constitue un habitat d'intérêt communautaire et peuvent affecter les rivières.
- **La chasse** s'exerce sur l'ensemble des deux sites ZPS et ZSC et dans tous les milieux. Cette activité qui devrait permettre la maîtrise des populations de grands herbivores a contribué au développement des populations de cerfs, sangliers et chevreuils. La présence de sangliers affecte les couvées de Grands Tétras. L'installation d'agrainage profitait au cerf et a conduit à l'altération de petits habitats fragiles (en zones humides). Dans le cadre du schéma cynégétique, l'agrainage est aujourd'hui interdit.
- **Les loisirs et le tourisme** se concentrent sur les crêtes et les sites emblématiques comme la Cascade du Nideck. L'activité principale est la randonnée ; la pêche concerne de petits cours d'eau et n'a qu'une influence limitée sur les habitats.
- **Les axes de circulation** posent principalement des problèmes de risques de collision pour les animaux forestiers et des risques de pollution chimique et sonore pour les habitats.



→ Etat des lieux



La sylviculture

Les forêts domaniales ou communales des zones ZPS et ZSC sont gérées par l'Office National des Forêts. Il y a peu de forêts privées dans les deux sites.

Ces massifs forestiers à forte productivité sont principalement conduits sous le régime de la futaie régulière. Ils participent fortement à la santé de la filière bois et les objectifs de production y sont élevés.

La phase terminale d'écroulement, typique du cycle naturel, **y est absente**. La phase de vieillissement y est faiblement présente. Ceci conduit à la perte de niches écologiques indispensables aux populations d'espèces comme le Grand Tétrás, pics, chouettes de montagne ou de chiroptères (chauves-souris) et coléoptères liés au bois mort.

L'exploitation intensive des forêts amène la construction de multiples dessertes préjudiciables aux cours d'eau, affectant les versants et les formations superficielles (éboulis) et favorisant la fréquentation de promeneurs et sportifs.

Les plantations d'épicéas et de douglas couvrent des surfaces importantes et marginalisent les hêtraies et hêtraies-sapinières qui sont sous-représentées sur le secteur bien que d'intérêt communautaire.

La sylviculture développée depuis les années 1990 évolue fortement : les grandes orientations de gestion avec des pratiques plus proches des cycles naturels, comparables à celles préconiser aujourd'hui en ZPS et ZSC, tendent à prolonger le cycle de production et à favoriser la présence des stades de vieillissement et de sénescence. Ces évolutions vont dans le bon sens et mettent en évidence la volonté des sylviculteurs publics de contribuer à la mise en œuvre de ce DOCOB.



→ Incidences

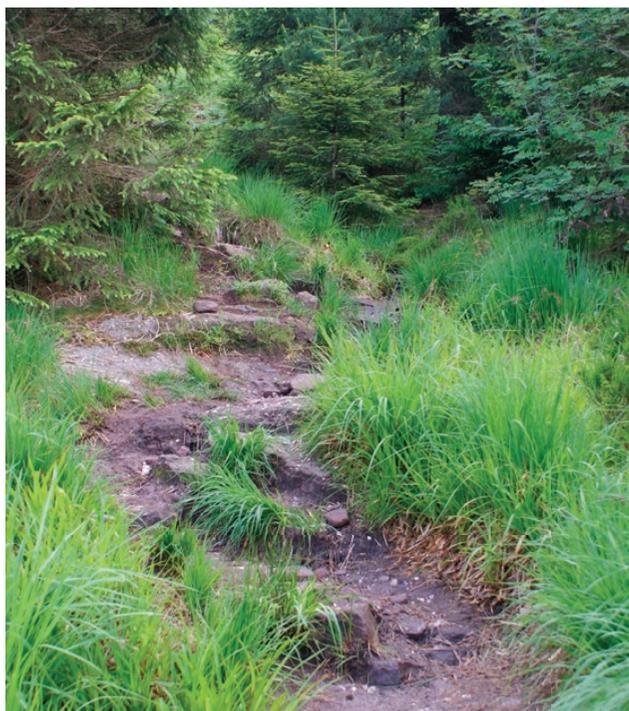
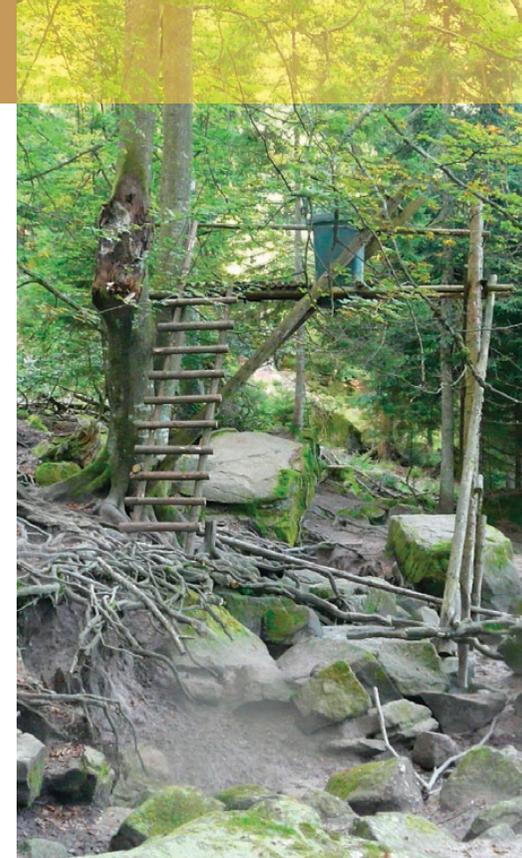
Autres activités humaines

L'agriculture se concentre sur environ 10% de la ZSC dans le secteur de Westhoffen. Dans les vergers, le désherbage chimique altère les prés de fauche (Habitat d'Intérêt communautaire). Des parties de cours d'eau ont été recouvertes à des fins agricoles. La présence de robinier faux-acacias déprécie la lisière Est du massif de Westhoffen.

La chasse s'exerce sur l'ensemble des zones ZPS et ZSC. Cette activité n'a pas permis de maîtriser les populations de cerfs, sangliers et chevreuils. L'installation de postes d'agrainages à proximité des zones humides conduisait à une altération des habitats fragiles. L'usage de véhicules à moteur perturbe la faune à protéger.

Les activités sportives et de loisirs constituent un facteur important de dérangement pour la faune. La randonnée pédestre présente peu de risques pour les habitats : les activités comme le VTT ou les manifestations sportives (raids, rallyes) posent plus de problèmes en termes d'altération de sites fragiles. Pour la pêche, l'introduction d'espèces exogènes est particulièrement néfaste.

L'urbanisation et les infrastructures de transport présentent de réels risques pour les chiroptères et le lynx et contribuent à l'effet de barrière qui fragmente l'espace vital des espèces. Aux pollutions chimiques (gaz, poussières) et sonores, il convient d'ajouter le risque de pollution lumineuse qui a des incidences sur la faune.



Menaces et enjeux

Les enjeux, centrés sur les valeurs Natura 2000 (espèces et habitats) s'attachent à maintenir les bonnes qualités existantes, à restaurer les qualités perdues ou en phase de régression et à contrecarrer les évolutions négatives en partenariat avec les acteurs locaux qui s'engagent sur les objectifs de développement durable.

■ Les menaces et enjeux de la ZPS

- Des loisirs et sports de montagne perturbants pour les espèces d'oiseaux prioritaires dans la **ZPS** → Éduquer, sensibiliser les usagers, limiter les dérangements surtout pendant les périodes de reproduction mais aussi en hiver, période délicate pour les espèces sédentaires.
- Des pratiques de chasse qui modifient l'équilibre des cervidés (agrainage et respect des plans de tirs) → Réguler les populations de cerfs et de sangliers qui perturbent les habitats et la régénération de sapins.
- Des habitats forestiers dégradés par une exploitation sylvicole intensive → Restaurer les habitats favorables aux 10 espèces d'oiseaux dont 9 justifient le site Natura 2000. Les enjeux se situent dans les secteurs où ces habitats forestiers sont les plus naturels et où la composition dendrologique est la moins modifiée.

■ Espèces dont les enjeux de conservation sont **FONDAMENTAUX**

OISEAUX	Code N 2000
Grand Tétrás	A108
Gélinotte des bois	A104
Chouette de Tengmalm	A223
Chevêchette d'Europe	
Pic mar	A238
Pic cendré	A234

■ Espèces dont les enjeux de conservation sont **IMPORTANTES**

OISEAUX	Code N 2000
Faucon pèlerin	A103
Pic noir	A236
Bondrée apivore	A072
Pie-grièche écorcheur	A338

22



Semis, fourré	Gaulis	Perchis	Phase optimale (futaie)	Stade irrégulier (jardiné)	Climax	Phase de décrépitude	Phase d'écroulement
---------------	--------	---------	-------------------------	----------------------------	--------	----------------------	---------------------

Pie-grièche écorcheur (DO. 1) - Chouette de Tengmalm (DO. 1)

Pic tridactyle (DO. 1) - Grand Tétrás (DO. 1) - Chouette de Tengmalm (DO. 1) - Pic cendré (DO. 1) - Bondrée apivore (DO. 1) - Pie-grièche écorcheur (DO. 1) - Gélinotte des bois (DO. 1)

→ Synthèse

Menaces et enjeux

Les 26 Habitats d'intérêt communautaire concernent des espaces agricoles, forestiers et aquatiques. Les habitats forestiers et intra-forestiers représentent près de la moitié des surfaces de la ZSC, les habitats des espaces agricoles sont nombreux mais occupent une surface limitée et les 2 habitats aquatiques couvrent une faible superficie.

■ Les menaces et enjeux de la ZSC

- Les menaces sur l'habitat et les conditions de vie du Lynx → Limiter le braconnage pour assurer la survie de l'espèce,
- Dégradations de la qualité physique des cours d'eau → Ménager des sites avec la naturalisation des berges et la continuité amont/aval pour le Chabot,
- La réduction des gros bois et des bois morts feuillus → Maintenir la présence de gros bois et d'arbres à cavités pour le Lucane cerf volant.

■ Espèces dont les enjeux de conservation sont **FONDAMENTAUX**

MAMMIFERES	Code N 2000
Petit Rhinolophe	1303
Grand Murin	1324
Lynx	1361
POISSONS	
Chabot	1163
INSECTES	
Lucane cerf-volant	1083
Osmoderne	1084

■ Espèces dont les enjeux de conservation sont **IMPORTANTES**

MAMMIFERES	Code N 2000
Barbastelle d'Europe	1308
Vespertilion à oreilles échancrées	1321
Vespertilion de Bechstein	1323
INSECTES	
Agrion de Mercure	1044
Cuivré des marais	1060
Ecaille chinée	1078
BRYOPHYTE	
Dicrane vert	1381
PTERIDOPHYTE	
Trichomanès remarquable	1421

■ Habitats dont les enjeux de conservation sont **FONDAMENTAUX**

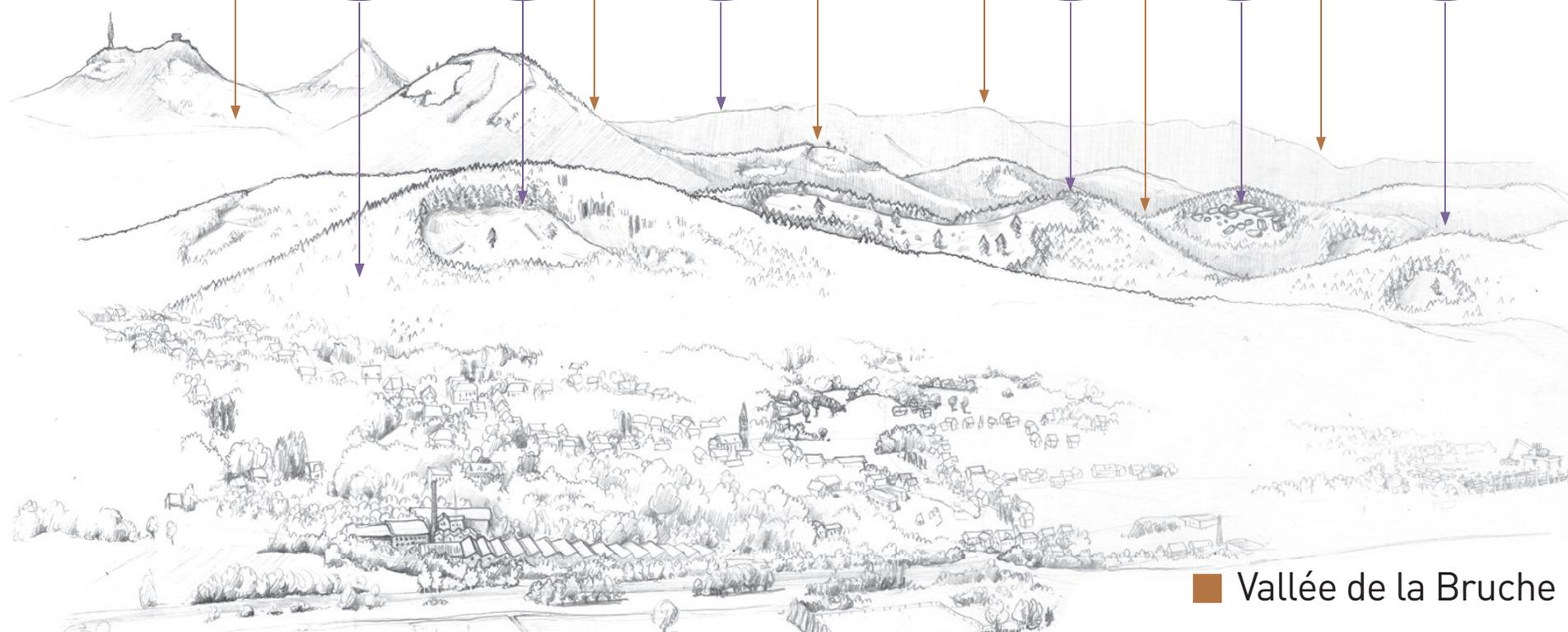
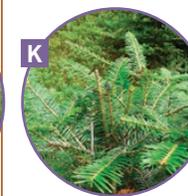
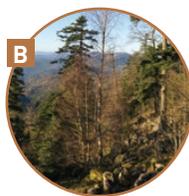
HABITAT	DH
Hêtraie acidiphile	9110
Hêtraie-Sapinière	9110
Hêtraie neutrophile	9130
Aulnaie-Frênaie	91E0
Bétulaie sur sphaignes	91D0
Erablaie-Tillaie	9180
Pessière-(Sapinière) sur sphaignes	9410
Pessière-(Sapinière) sur blocs	9410
Tourbières hautes actives (buttes et Schlenken)	7110

■ Habitats dont les enjeux de conservation sont **IMPORTANTES**

HABITAT	DH
Tourbières hautes dégradées à Molinie	7120
Rivière du Ranunculion fluitant ou du Callitriche-Batrachion	3260
Pelouse sèche et faciès d'emboisement	6210
Vergers sur pelouse sèche (Mesobromion)	6210
Pré de fauche sur sol frais (variantes)	6510
Vergers haute et basse-tige sur pré de fauche (Arrhenatherion)	6510
Sources d'eau dure	7220
Chênaie-charmaie	9160
Chênaie-charmaie du Galio-Carpinetum	9170

■ Habitats dont les enjeux de conservation sont **MOINDRES**

HABITAT	DH (3)
Lande submontagnarde à myrtille	4030
Pelouse silicicole à Nard ou à Canche flexueuse	6230
Prairie à Jonc à fleurs aigües	6410
Ourllets mésophiles à hygrophiles, rarement associé à vergers	6430
Vergers et ourlets	6430
Affleurements rocheux siliceux à végétation chasmophytique	8220
Hêtraie calcicole	9150
Saulaie blanche	91E0



■ Vallée de la Bruche

■ Situation FAVORABLE

- A : Réserves Biologiques
- B : Ilots de vieillissements
- C : Régénération naturelle
- D : Présence de landes à myrtilles

- E : Présence de zones humides intra-forestières
- F : Arbres à cavités et bois morts

■ Situation DÉFAVORABLE

- G : Plantations d'essences allochtones
- H : Exploitation sylvicole intensive et desserte forestière
- I : Non maîtrise des populations de gibier

- J : Inadaptation de la sylviculture pour favoriser les gros bois (GB) et très gros bois (TGB)
- K : Augmentation de la fréquentation touristique non maîtrisée
- L : Dégradation des milieux humides



■ Westhoffen et abords

■ **Situation FAVORABLE :**

- A : Présence de gros bois
- B : Régénération naturelle
- C : Arbres à cavités et bois morts (milieu forestiers)
- D : Arbres à cavités et bois morts (milieu agricoles)
- E : Bâtiments servant de gîtes pour les chiroptères

F : Présence de milieux propices à certaines espèces

- G : Mosaïque de biodiversité en milieux ouverts et semi-ouverts.
- H : Préservation des zones humides et de la ripisylve

■ **Situation DÉFAVORABLE :**

- I : Favoriser des îlots de gros bois et très gros bois (îlots de vieillissement)
- J : Non maîtrise des populations de gibier
- K : Importance des dessertes forestières et pénétration en forêt

- L : Développement des robinieraias (essence allochtone invasive)
- M : Dépréciation de la valeur écologique des ruisseaux et milieux humides
- N : Intensification de l'usage des prairies et pratiques de fauches précoces
- O : Intensification des pratiques arboricoles

La mise en œuvre du **Document d'Objectifs Natura 2000** est réalisée par une structure d'animation qui assure la coordination, la gestion et l'assistance technique auprès des propriétaires des parcelles concernées. Les propriétaires volontaires souscrivent soit une **Charte** soit un **Contrat de mesures contractuelles**.

Les sites Natura 2000 sont des territoires prioritaires pour bénéficier d'aides en faveur de la biodiversité.

Charte

La **charte Natura 2000** est un engagement volontaire (5 ans) pour assurer une gestion durable des terrains situés dans le périmètre Natura 2000. La signature de la Charte est liée à une liste d'engagements correspondants à des pratiques courantes et durable des habitats et des espèces.

Les **engagements de la charte générale** induisent l'interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires et la non introduction d'espèces allochtones à risque invasif, en vue de favoriser la prise en compte des enjeux Natura 2000.



Les éléments de la charte générale sont complétés par des engagements pour les milieux forestiers, agricoles et aquatiques.

- Les engagements pour les milieux forestiers concernent la conservation des arbres biologiques et morts, la préservation de la quiétude de la faune sauvage, le rétablissement de la flore et la proscription des amendements et fertilisants.
- Les engagements agricoles ne concernent que la ZCS pour le maintien des prairies permanentes et des prés vergers haute tige et la conservation des arbres, haies, bosquets.
- Les engagements vis à vis des milieux humides concernent la qualité hydromorphologique des cours d'eau, la proscription des actions d'artificialisation (remblais, comblement, drainage...) et la réintroduction de poissons autochtones.



Contrat

Le **contrat Natura 2000** est passé entre l'Etat et le propriétaire et concerne une ou plusieurs mesures de gestion proposées par le DOCOB. Le contractant bénéficie d'une prise en charge intégrale pour les actions de préservation ou de restauration des habitats et espèces d'intérêt communautaire et pour la mise en œuvre des modes de gestion préconisés. L'application des mesures est soumise ponctuellement à contrôle et évaluation des résultats.

→ Les outils de Gestion

Objectifs de gestion durable

Les sites Natura 2000 sont des territoires prioritaires pour bénéficier d'aides en faveur de la biodiversité : le DOCOB fait une analyse de la situation, dégage les priorités en termes d'habitats et d'espèces et donne des pistes d'actions pour conserver, restaurer ou gérer les zones concernées. Les menaces et les enjeux justifient le classement, l'approche cherche à lister les éléments en jeu, les répercussions en fonction des pratiques ayant une forte influence et le risque d'évolutions perçues.

■ PRINCIPES

Ces objectifs sont dits de développement durable car ils permettent « d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales » (Art. R414-11 du Code de l'Environnement).

Ils s'accordent ainsi aux contextes agricoles, sylvicoles, forestiers et de loisirs (chasse en priorité) dans les deux sites, tels qu'ils ont été décrits dans le diagnostic.

■ ACTIONS

Les actions se distinguent par leur nature :

- La conservation de l'existant (5),
- La restauration d'habitats (6),
- La gestion des habitats, voire d'espèces (17),
- L'animation auprès des acteurs et des riverains (3),
- L'amélioration des connaissances (10).

Soit un total de 41 actions



Gestion durable en milieu forestier

Les facteurs favorables aux populations d'espèces et à la qualité des habitats forestiers sont :

- l'importance des surfaces forestières proches d'un état naturel (structure irrégulière composition de gros bois (GB) et très gros bois (TGB), clairières) et une bonne trame intra-forestière,
- le volume, la variété et la distribution du bois mort dans les peuplements,

- la non exploitation de certaines parties forestières dont l'objectif est de développer des stades de sénescence essentiels pour les espèces d'intérêt communautaire,
- la maîtrise des impacts des herbivores sur les habitats forestiers, l'équilibre sylvo-cynégétique intégrant les grands prédateurs,
- la maîtrise des effets négatifs de la fréquentation.

Les objectifs, centrés sur les valeurs du site Natura 2000, s'attachent à maintenir les bonnes qualités existantes, restaurer les qualités perdues ou en phase de régression, et à engager des actions afin de contrecarrer les évolutions négatives sur les habitats et les espèces.

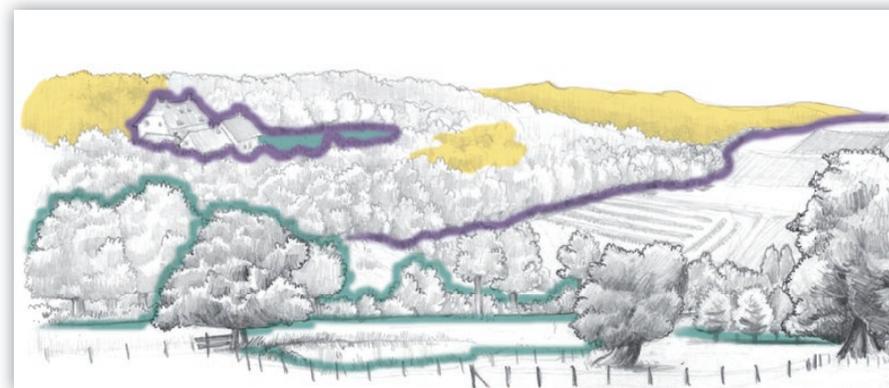
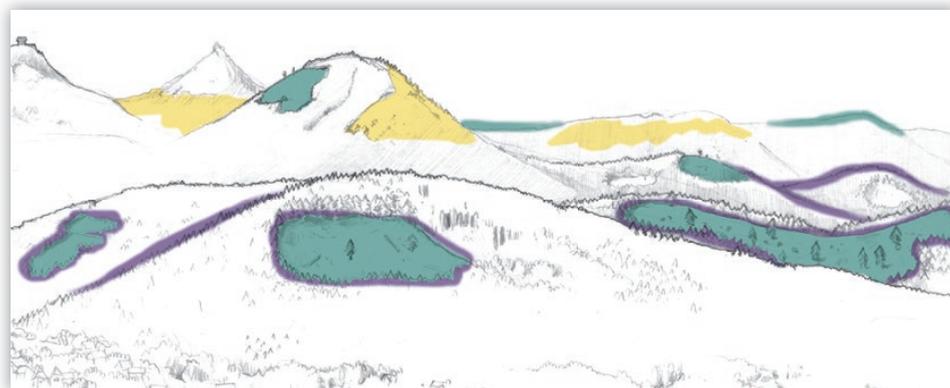
28

SYNTHÈSE

OBJECTIFS	JUSTIFICATIONS	ZPS	ZSC
Améliorer la qualité et développer la part des habitats forestiers d'intérêt communautaire	Tous les habitats forestiers d'annexe 1 (espèces animales inféodées)	x	X
Conserver des habitats prioritaires et/ou de forte naturalité : érablaies sur blocs, hêtraies-sapinières, hêtraies, rochers...	Habitats et espèces animales inféodées : Grand Tétras, pics, gélinotte, chiroptères, Lucane cerf-volant	X	X
Favoriser les déplacements des espèces exigeantes	Grand Tétras, gélinotte, pics, chouettes de montagne, chiroptères...	X	x
Améliorer les habitats forestiers du Grand Tétras	Grand Tétras	X	
Favoriser et améliorer les espèces liées aux phases de sénescence des arbres	Lucane cerf-volant, Grand Murin, pics	X	X
Réduire les risques de dérangement des tétraonidés	Grand Tétras, gélinotte des bois	X	
Augmenter l'effectif de la population de Grand Tétras	Grand Tétras	X	
Favoriser les chiroptères forestiers	Grand Murin, Barbastelle, Vespertilion à oreilles échancrées et V. de Bechstein.		X
Pérenniser les gîtes de reproduction et d'hivernage des chiroptères	Grand Murin, Petit Rhinolophe, Murin de Bechstein		X
Améliorer les conditions de reproduction du Faucon pèlerin	Faucon pèlerin	X	
Améliorer les conditions de vie de l'écaille chinée	Écaille chinée		X
Mieux connaître la répartition et les exigences des espèces cibles	Gélinotte des bois, pic cendré, pic mar, chouette de Tengmalm, chouette chevêchette, Lucane cerf-volant, Osmoderme, Écaille chinée	X	X
Mettre en place des outils de suivi	Habitats forestiers	X	X
	Habitats, Grand Tétras		

→ Actions

Agir pour la forêt



Les préconisations tendent vers l'amélioration de la qualité d'intérêt communautaire sur des superficies conséquentes à travers la conservation d'arbres biologiques et des pratiques sylvicoles permettant de développer les essences naturelles, une structure irrégulière et des bois de gros calibre.

29

■ Les actions de conservation

- soustraire à l'exploitation des peuplements de haute valeur écologique
- maintenir un plus grand nombre d'arbres morts dans les forêts
- pérenniser les gîtes de reproduction et d'hibernation des Chiroptères
- conserver et restaurer les ripisylves et vieux arbres des cours d'eau en forêt

■ Les actions de restauration

- effacer les ouvrages hydrauliques en forêt
- re-naturer ou favoriser la régénération des habitats
- améliorer la qualité des zones humides en forêt
- maintenir et recréer des espaces agricoles intra-forestiers
- rétablir une composition dendrologique plus naturelle dans les forêts

■ Les actions de gestion

- développer les techniques alternatives d'exploitation sylvicole
- maîtriser les effectifs de cerfs et de sangliers
- maîtriser les activités sur les sites de nidification du Faucon pèlerin
- gérer les lisières mésophiles et sèches de manière extensive
- renforcer les effectifs de Grand Tétras

■ Les actions de recherche

- compléter la cartographie des habitats « forêt » et pour le Grand Tétras
- améliorer la connaissance sur les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire
- recenser les Pics, Chouettes, Lucane cerf-volant, Osmoderme et Ecaille chinée
- intégrer la dynamique des grands prédateurs

Gestion durable en milieu agricole

L'espace agricole (10% de la ZSC soit 300 ha env.) qui concerne les prairies, prés-vergers et les cultures en lisière du massif autour de Westhoffen, est dans un état assez favorable pour la biodiversité. L'enjeu le plus important concerne les prairies de fauche.



30

Les objectifs pour cette zone sont :

- la suppression des produits chimiques dans l'espace agricole
- le développement des vergers hautes tiges et des vieux arbres à cavités
- la pratique de fauches tardives avec enlèvement du foin
- réduire le semis en prairie
- juguler ou supprimer le Robinier
- restaurer les berges de petits cours d'eau

OBJECTIFS	JUSTIFICATIONS	ZPS	ZSC
Augmenter la superficie des prés et prés-vergers de qualité moyenne à excellente	Prés de fauche sur sols frais et pelouses semi-sèches		X
Améliorer, pérenniser ou remplacer les boisements et arbres favorables à l'Osmoderme et au Lucane cerf-volant	Osmoderme Lucane cerf-volant		X
Améliorer les conditions des espèces et les habitats des lisières	Ecaille chinée Chiroptères (lieux de chasse) Pie-grièche écorcheur Ourlets mésophiles à hygrophiles	X	X
Améliorer la population de Cuivré des marais	Cuivré des marais		X
Mettre en place des outils de suivi	Habitats d'intérêt communautaire		X

→ Actions

Agir pour le milieu agricole



Les préconisations s'attachent à l'épuration optimale des agrosystèmes par la suppression des produits chimiques et vermifuges et par une gestion extensive des prairies, des cours d'eau, haies et bosquets de l'espace agricole.

■ Les actions de conservation

- maintenir et recréer des espaces agricoles intra-forestiers
- conserver et entretenir des prairies permanentes en superficie agricole
- maintenir des haies, arbres isolés et bosquets en superficie globale et gestion appropriée
- maintenir les prés vergers traditionnels à vieux arbres

■ Les actions de restauration

- restaurer des tronçons de rivières, les sources, fossés et cours d'eau
- restaurer des prés ou des prés-vergers dans les robinieraias
- augmenter la part et la qualité des pelouses sèches pâturées

■ Les actions de gestion

- gérer extensivement les lisières mésophiles et sèches
- gérer extensivement les habitats agricoles des bords de cours d'eau et de zone humide et les ripisylves
- réduire les traitements herbicides au sol dans les prés vergers hautes tiges
- développer la lutte biologique dans les vergers

■ Les actions de recherche

- améliorer la connaissance sur les espèces de chiroptères d'intérêt communautaire
- recenser le Chabot, le Lucane cerf-volant, Osmoderne et Ecaille chinée
- trouver des alternatives aux traitements chimiques dans les prés vergers

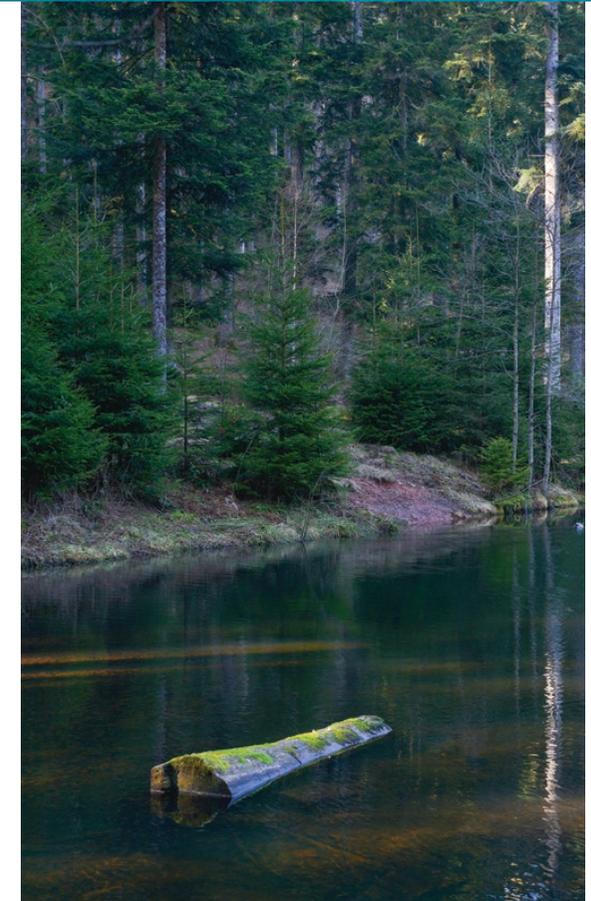
Gestion durable en milieux humide et aquatique

Pour les espèces, les objectifs de ces milieux concernent essentiellement le Chabot qui occupe les parties amont des cours d'eau principalement en forêt et l'Agrion de Mercure qui fréquente les petits cours d'eau ensoleillés.

Pour les habitats, l'objectif concerne la qualité physico-chimique des rivières pour le maintien de la renoncule flottante (*Ranunculion fluitantis*) et la source d'eau dure (*Cratoneurion commutati*).

Les objectifs des deux zones ZPS et ZSC ont des effets complémentaires, sur les espèces et les habitats, puisqu'une grande partie de la ZSC est incluse dans la ZPS : l'amélioration des habitats favorables au Grand Tétrás coïncide avec l'objectif de renforcer les habitats d'intérêt communautaire comme les hêtraies, les hêtraies-sapinières mais aussi les tourbières ou les prairies.

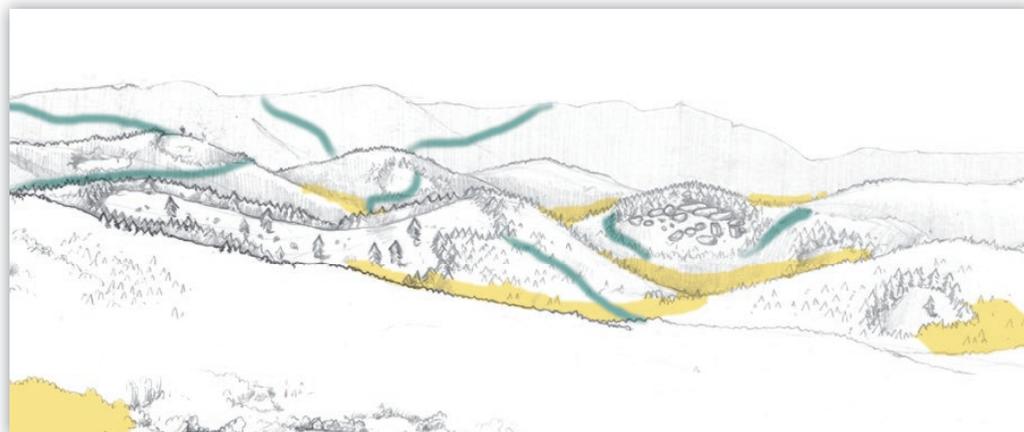
32



OBJECTIFS	JUSTIFICATIONS	ZPS	ZSC
Améliorer les habitats rivière à Renoncule flottante	Rivière du <i>Ranunculion fluitantis</i>		X
Améliorer l'étendue et la qualité des boisements alluviaux	Aulnaie-Frênaie Saulaie blanche		X
Mieux connaître et améliorer l'habitat et les déplacements du Chabot	Chabot		X
Améliorer l'habitat et les déplacements de l'Agrion de Mercure	Agrion de Mercure sources d'eau dure, ourlets hygrophiles		X
Conservation et restauration des zones humides intraforestières	Tourbières bombées Tourbières dégradées Bétulaies à Sphaignes (et espèces inféodées) Ruisselets		X

→ Actions

Agir pour les milieux humides



33

Les préconisations visent la qualité des milieux aquatiques (lit mineur, franchissement des ouvrages) et des berges : ces actions impliquent la restauration des cours d'eau et la gestion des zones humides tourbeuses.

■ Les actions de conservation

- améliorer la qualité des zones humides en forêt

■ Les actions de restauration

- restaurer les sources, fossés et cours d'eau très altérés en milieu ouvert
- effacer ou équiper des ouvrages hydrauliques en forêt
- restaurer des tronçons de rivière

■ Les actions de gestion

- développer des techniques alternatives d'exploitation sylvicole
- gérer extensivement les ripisylves en milieu agricole
- recenser le Chabot et les ouvrages pénalisants
- gérer extensivement les habitats agricoles des bords de cours d'eau et des zones humides

Natura 2000, Ici et ailleurs...

■ COMMUNE DE LUTZELHOUSE

Contrat Natura 2000 : dispositif F 22712

- > Favoriser le développement de bois sénescents
- Parcelles 33 = 1,57 ha et 37 = 2,24 ha.

Les enjeux écologiques concernent les peuplements forestiers âgés, riches en gros bois, qui présentent un intérêt pour la conservation d'un grand nombre d'espèces animales ou végétales remarquables ou rares dont le Grand Tétras.

■ FORÊT SYNDICALE DES SEPT COMMUNES

Contrat Natura 2000 : dispositif F 22712

- > Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
- Parcelles 5/6/8 = 3 îlots Natura 2000 (1,37 ha/3,71ha/5,64ha) d'une superficie totale de 10,72 ha.

Les enjeux écologiques : les parcelles constituent un habitat favorable au Grand Tétras. Elles sont situées en zone sommitale et contiennent des sapins, des chênes et des hêtres de gros diamètres, ainsi que du bois mort. Par ailleurs, le Grand Tétras constitue une espèce parapluie, dont la préservation de l'habitat profite à d'autres espèces.

Les propriétaires s'engagent sur une durée de 30 ans à :

- > Entretien lui-même ou à faire entretenir à sa charge l'entretien du marquage des arbres ou autres bornes délimitant l'îlot
- > Ne pas autoriser la création d'équipement ou aménagement cynégétique ou d'accueil du public à moins de 30 m de l'îlot
- > Prendre toute mesure compatible avec le DOCOB pour maîtriser la fréquentation des abords immédiats de l'îlot
- > Ne pas réaliser d'intervention sylvicole sur l'ensemble des arbres de l'îlot, y compris les arbres délimitant l'îlot.



■ LA FORÊT DE BIALOWIEZA EN POLOGNE

La Forêt de Bialowieza s'étend sur 150 000 ha à l'est de la Pologne à la frontière avec la Biélorussie. La partie polonaise couvre 62 500 ha et la partie Biélorusse 87 500 ha.

Sous protection particulière depuis le XIX^{ème} siècle, comme forêt royale puis tsariste, la forêt est classée « Réserve » en 1921 afin de protéger les derniers bisons puis devient Parc national en 1932 : ce premier classement en réserve naturelle intégrale couvre 4 695 ha. L'UNESCO classe le Parc « Réserve de la biosphère » en 1977 et en 1996, la surface du Parc est étendue à 10 500 ha dont 5 727 ha sous protection intégrale. Les critères de protection de 1932 étaient déjà très proches des critères actuels appliqués aux réserves intégrales au niveau Natura 2000.

La Forêt de Bialowieza est la seule forêt primitive d'Europe. Près de 1580 arbres remarquables ont été identifiés et classés « Monuments de la Nature », plus de 120 espèces d'oiseaux et 55 espèces de mammifères en plus des bisons. La forêt est composée de multiples essences d'arbres, les plus caractéristiques étant le Tilleul, le Charme faux bouleau (Tillio-Carpinetum), chênes et épicéas.

La Communauté de communes de la Vallée de la Bruche a bénéficié d'un projet de coopération Leader avec le GAL de la Forêt de Bialowieza entre 2012 et 2015.

→ Actions

Sensibiliser, participer, former : La Nature, c'est nous !

Les milieux naturels dont nous avons la responsabilité peuvent devenir des espaces d'échanges, de démonstration, de pédagogie : nous avons tous à y gagner et l'objectif des collectivités est d'assurer des actions de sensibilisation et d'information autour du programme Natura 2000 :

■ auprès des collectivités

- Formation des agents / signalisation Natura 2000 dans les communes

■ auprès des habitants et usagers

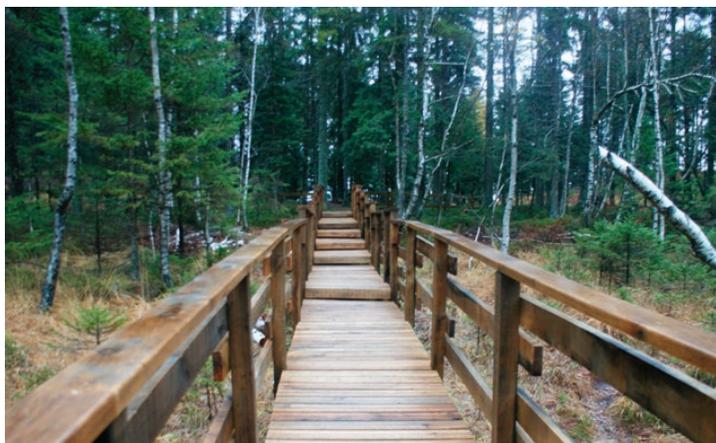
- Soirées d'information, formation aux associations de pêche, de chasseurs, d'arboriculteurs ...

■ auprès des scolaires

- Visites des sites (pour les classes des communes concernées)/ présentation des espèces/ jeux thématiques (dessins, cartes, herbiers...)

■ auprès des touristes

- Plaquettes d'information, mention sur les sites www OT, communes/ cartes postales thématiques



Vous êtes propriétaire et concerné par ce programme ?
→ prenez contact avec la structure d'animation :

Animateur : Jean-Sébastien Laumond
Communauté de communes de la Vallée de la Bruche
114 Grand'rue 67130 Schirmeck
Tél. **03 88 97 86 20** - mail : js.laumond@valleedelabruche.fr



Lexique des termes utilisés :

- **Anthropophile** : se dit des animaux et des plantes qui vivent dans un milieu habité par l'homme
- **Biodiversité** : diversité des espèces animales et végétales présentes dans un milieu
- **Chiroptère** : mammifère plus connu sous le nom de « chauve-souris »
- **Code Corine** : code chiffré établi à l'échelle européenne prenant en compte l'ensemble des habitats naturels
- **Dendrologie / dendrologique** : étude des arbres, relatif aux arbres
- **Ecosystème** : système écologique formé par un environnement et l'ensemble des espèces qui y vivent
- **Entomologie** : étude des insectes
- **Gros bois** : arbre dont le diamètre à 1,30 m de hauteur est supérieur à 42,5 cm (résineux) ou 47,5cm (feuillus)
- **Ranker** : sol peu évolué constitué d'une couche de matière organique reposant sur une roche dure silicatée, massive ou en éboulis
- **Ripisylve** : forêt riveraine d'un cours d'eau
- **Saproxylique** : se dit d'un organisme qui dépend du bois mort ou de vieux arbres
- **Tourbière** : étendue marécageuse constituée exclusivement de matière organique végétale non totalement décomposée, la tourbe
- **Tourbière soligène** : tourbière de pente et de source, alimentée par les eaux de ruissellement ou directement par une source adjacente

Lexique des acronymes :

- **DCE** : Directive Cadre sur l'eau
- **DH / DO** : Directive Habitat / Directive Oiseaux
- **LIFE** : Instrument financier de l'U.E pour l'environnement – LIFE finance Natura 2000
- **LRF** : Liste rouge France d'après OLIVIER et al. (1995)
- **LR Alsace** : Liste rouge Alsace d'après Société botanique d'Alsace in ODONAT (2003)
- **MAET / MAEC** : Mesure agri-environnementale territorialisée / climatique
- **PF** : Protection France - Arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national
- **PA** : Protection Alsace - Arrêté du 28 juin 1993 relatif à la liste des espèces végétales protégées en Région Alsace complétant la liste nationale
- **RBD** : Réserve biologique domaniale
- **SAU** : Surface agricole utile
- **SIC** : Site d'intérêt communautaire
- **SIG** : Système d'information géographique
- **ZHR** : Zone humide remarquable (au titre de ses intérêts biologiques)
- **ZNIEFF** : Zone naturelle d'Intérêt écologique, floristique ou faunistique
- **ZPS / ZCS** : Zone de protection spéciale / Zone de conservation spéciale

Crédit photos : Communauté de communes de la Vallée de la Bruche - Office National des Forêts - Agence de Schirmeck - Patrick Bogner - Climax. Rédaction : Josiane Podsiadlo
Illustrations : Batchou - Rothau - Mise en pages : BBCOM Dingsheim.

